



Madame Roselyne Bachelot
Ministre de la Culture
Ministère de la Culture, Palais Royal
3 rue de Valois, 75001 Paris

Paris, le 22 février 2021

Madame la Ministre,

CATHERINE
MORIN-DESAILLY

MEMBRE DE LA COMMISSION
DE LA CULTURE, DE
L'ÉDUCATION ET DE LA
COMMUNICATION

MEMBRE DE LA COMMISSION
DES AFFAIRES EUROPÉENNES

SÉNATRICE DE LA
SEINE-MARITIME

CONSEILLERE REGIONALE
NORMANDIE

Le 20 janvier dernier, avec 56 de mes collègues Sénateurs, nous vous interpellions sur la situation des établissements d'Enseignement Artistique en vous sensibilisant à l'apport d'une réponse rapide à l'ensemble des préoccupations de ces structures ainsi qu'une clarification indispensable à la continuité pédagogique.

Je tenais à vous remercier avec mes collègues pour votre prompt réponse en date du 28 janvier 2021 dans laquelle vous précisiez avoir mobilisé les directions régionales des affaires culturelles afin qu'elles soient en mesure d'informer les structures concernées. Vous nous avez également répondu sur les questions portant sur la marge de manœuvre de ces établissements quant aux enseignements et activités autorisés ou non et les dérogations aux mesures sanitaires pour les enseignants, élèves et parents d'élèves.

Ces réponses nous paraissaient claires. Aussi, nous sommes en incompréhension de la parution du dernier **décret n°2021-173 du 17 février 2021** qui a interdit, à compter du 18 février 2021, l'enseignement de la danse pour les élèves mineurs dans les établissements d'Enseignement Artistique et les établissements mentionnés à l'article L.216-2 du code de l'éducation relevant du spectacle vivant et des arts plastiques.

Ce revirement de situation est pour le moins surprenant : vous indiquiez il y a 3 semaines que la danse est assimilée à une discipline artistique et ne relevait pas juridiquement des activités physiques et sportives. Désormais, il y a une différenciation sur cette qualification selon le type et le niveau d'enseignement suivi. Ces incohérences ne viennent qu'aggraver l'exaspération des établissements vis-à-vis de ces mesures.



Cette décision est d'autant moins comprise qu'elle semble avoir été prise sans échange préalable avec les établissements toujours plus désemparés face à cette dernière nouvelle qui, une fois de plus, perturbe leur organisation alors qu'elle intervient en pleine période de vacances d'hiver, date de reprise et de congés suivants les cas.

Tous les élèves sont concernés, à l'exception de ceux inscrits dans des classes à horaires aménagés, en troisième cycle et en cycle de préparation à l'enseignement supérieur. Notre préoccupation est l'inégalité de traitement entre les publics de ces établissements qui les placent, eux et leurs directions, dans une situation difficile à appliquer et accepter.

Nous insistons sur le fait que les établissements d'Enseignement Artistique ont tout mis en œuvre pour se conformer aux mesures sanitaires afin d'assurer la continuité pédagogique et que des mesures uniformes sans concertation en amont de leur décision ne sont pas adaptées aux réalités du terrain.

Aussi, nous comptons sur vous pour qu'une nouvelle clarification puisse être apportée à cette situation difficilement tenable.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette demande, nous nous tenons à votre entière disposition pour échanger sur ce sujet et vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre considération respectueuse.

Catherine Morin-Desailly

Cosignataires :

- **Monsieur Bruno Belin**, *sénateur de la Vienne*
- **Monsieur François Bonneau**, *sénateur de la Charente*
- **Madame Alexandra Borchio-Fontimp**, *sénatrice des Alpes-Maritimes*
- **Monsieur Max Brisson**, *sénateur des Pyrénées-Atlantiques*
- **Monsieur Laurent Burgoa**, *sénateur du Gard*
- **Monsieur Patrick Chauvet**, *sénateur de la Seine-Maritime*



- **Madame Laure Darcos**, *sénatrice de l'Essonne*
- **Madame Sonia de La Provôté**, *sénatrice du Calvados*
- **Monsieur Dominique de Legge**, *sénateur d'Ille-et-Vilaine*
- **Monsieur Vincent Delahaye**, *sénateur de l'Essonne*
- **Monsieur Bernard Delcros**, *sénateur du Cantal*
- **Madame Sabine Drexler**, *sénatrice du Haut-Rhin*
- **Madame Françoise Férat**, *sénatrice de la Marne*
- **Madame Pascale Gruny**, *sénatrice de l'Aisne*
- **Monsieur Loïc Hervé**, *sénateur de la Haute-Savoie*
- **Monsieur Alain Houpert**, *sénateur de la Côte-d'Or*
- **Monsieur Jean-Raymond Hugonet**, *sénateur de l'Essonne*
- **Madame Else Joseph**, *sénatrice des Ardennes*
- **Monsieur Michel Laugier**, *sénateur des Yvelines*
- **Monsieur Daniel Laurent**, *sénateur de la Charente-Maritime*
- **Monsieur Jacques Le Nay**, *sénateur du Morbihan*
- **Monsieur Pierre-Antoine Levi**, *sénateur du Tarn-et-Garonne*
- **Madame Anne-Catherine Loisier**, *sénatrice de la Côte-d'Or*
- **Monsieur Jean-François Longeot**, *sénateur du Doubs*
- **Monsieur Gérard Longuet**, *sénateur de la Meuse*
- **Madame Marie Mercier**, *sénatrice de la Saône-et-Loire*
- **Madame Brigitte Micouleau**, *sénatrice de la Haute-Garonne*
- **Monsieur Jean-Marie Mizzon**, *sénateur de la Moselle*
- **Madame Sylviane Noël**, *sénatrice de la Haute-Savoie*
- **Madame Isabelle Raimond-Pavero**, *sénatrice d'Indre-et-Loire*
- **Monsieur Damien Regnard**, *sénateur représentant les Français établis hors de France*
- **Madame Denise Saint-Pé**, *sénatrice des Pyrénées-Atlantiques*
- **Monsieur Michel Savin**, *sénateur de l'Isère*
- **Madame Elsa Schalck**, *sénatrice du Bas-Rhin*
- **Madame Anne Ventalon**, *sénatrice de l'Ardèche*
- **Monsieur Jean-Pierre Vogel**, *sénateur de la Sarthe*